

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1839

6 (9.7.1839)

1839
Session de Juillet

PROTOCOLE

N^o VI.

de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés.
Pour Bade, de M^r de Kettner.
. la Bavière, " de Nau.
. la France, " Engelhardt.
. la Hesse, " Verdier.
. Nassau, " Verdier substitué.
. les Pays-Bas, " Ruhr
. la Prusse, " Westphal, President.

Majence le 9 Juillet 1839.

Uniformité à établir dans
la Perception des droits de
Navigation sur les Sons,
le marc de raisins et de fruits
et sur la roche asphaltique
et

modération de ces droits réclamée
pour la toile grosse pour sacs
et emballage.

§. I.

Bade: La perception des droits de navigation du Rhin
n'est pas partout exercée de la même manière sur
les Sons, le marc de raisins et de fruits, et sur la
roche asphaltique, attendu que quelques bureaux les
tarifent au $\frac{1}{4}$ des droits et d'autres seulement au $\frac{1}{20}$.

Le Soussigné a l'ordre de proposer, en vue d'une
perception uniforme pour ces objets, et en considération
de leur minime valeur, de les soumettre partout au
 $\frac{1}{20}$ des droits.

Hesse: Lorsque le Commissaire consigna au IX^{me} protocole
du 14 Juillet 1834 l'adhésion pure & simple de son
Gouvernement

18
session
Nº

Gouvernement aux modérations du tarif projetées dans le
XXXIII^e protocole du 31 Juillet 1833, ce ne fut que dans la forme persuasion, que le produit de l'industrie nationale hessoise, déjà itérativement recommandé à un dégrèvement au tarif, savoir:

"toile grosse, pour Sacs & pour emballage" rencontraient, par les motifs alors développés une juste appréciation & un dégrèvement des droits.

La Commission Centrale s'étant alors réservé de revenir plus tard sur cet object, et une motion venant d'être faite d'un autre Côté à l'effet de préciser davantage les modérations au tarif pour différents articles changement, la Hesse aussi vient renouveler sa motion à l'effet de voir accorder pareille faveur à l'article susmentionné, tout en se rapportant, aux motifs énoncés au protocole sus mentionné.

Conclusion.

Renvoyé à l'avis et au Rapport de l'Inspecteur en chef avec l'invitation d'en rendre compte encore dans le Cours de la Session actuelle, et en cas d'impossibilité d'adresser dans l'intervalle de la Session son Rapport directement aux Commissaires, lesquels s'empresseront alors de se faire munir des Instructions nécessaires.

1. Signe.) de Kettner.
de Nassau.

Engelhardt

Verdier aussi pour Nassau.

Buhu.

Westphal Président.

Pour expédition Conforme
Le Président de la Commission Central.

J. M. Müller
J. P. D.